

**PROJET PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six le 28 avril à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 23 avril 2026

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA - Laure BERTHELOT - Isabelle CARRON-BLANC - Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Anthony DUCOIN - Dominique ESCURE Serge GIDEMANN - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON - Marlène MARIN - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Valentin MAGNIAT à M. Yves CHAREYRE

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du conseil municipal :

- **DIA :**

➤ Non usage du droit de préemption pour 3 DIA : 770 Route de la Creuve

9 Rue des Cèdres

215 Impasse des Coquelicots

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Votants : 19 Pour : 19

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - INTERVENTION DE
GUILLAUME LUYTON**

Suite au changement de statuts de certains agents (départ, avancement de grade, promotion), il convient de mettre à jour le tableau de effectifs.

Il vous est proposé de :

- Supprimer un poste d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles à temps complet pour 35 h,
- Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour 35 h,
- Supprimer deux postes d'adjoint technique à temps non complet pour 28h,
- Supprimer un poste d'agent social à temps non complet pour 28h,
- Supprimer un poste d'agent de maitrise à temps complet pour 35h,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : VALIDATION DU PROJET D'EFFACEMENT ET DE FIABILISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE DE L'EGLISE A PARTIR DU POSTE VILLAGE ST SORLIN – DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES - INTERVENTION DE LUDOVIC LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue de l'église, à partir du poste VILLAGE ST SORLIN Dissimulation des réseaux téléphoniques	
Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	51 433.44 €
<i>dont frais de gestion : 2 449.21 € HT</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	15 430.03 €
Participation communale basée sur le HT	36 003.41 €
Total hors taxe des travaux de câblage : 2 191.89 €	
Plan de financement prévisionnel :	1 074.03 €
<i>Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 2 191.89 = 1 074.03 €)</i>	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	322.21 €
Participation communale	751.82 €
Montant total de la participation communale :	36 755.23 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux.
- **S'ENGAGE** à verser sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Energie Drôme.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Votants : 19

Pour :

19

OBJET : VALIDATION DU PROJET D'EFFACEMENT ET DE FIABILISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE DE L'EGLISE A PARTIR DU POSTE VILLAGE ST SORLIN - INTERVENTION DE LUDOVIC LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue de l'église, à partir du poste VILLAGE ST SORLIN	
Dépense prévisionnelle HT	92 748.66 €
dont frais de gestion :	4 416.60 €
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	74 198.93 €
Participation communale	18 549.73 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux.
- **S'ENGAGE** à verser sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Energie Drôme.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est composée de 9 membres pour les communes de plus de 2000 habitants.

1 Président (Le Maire ou l'adjoint délégué) + 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Il vous est proposé la liste suivante qui sera adressée à la Direction Générale des Finances Publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la liste de proposition ci-dessus présentée.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : CHANGEMENT DE DELEGUES AU SDED – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

L'article L 5211-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit une incompatibilité entre le mandat de délégué et l'exercice d'un emploi au sein du syndicat ou de l'une de ses communes membres.

Il convient donc d'élire des nouveaux délégués au SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme) :

1 délégué titulaire : M. Dominique ESCURE

1 délégué suppléant : M. Yves CHAREYRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification des délégués au SDED.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : CHANGEMENT DE DELEGUES AU SIRCTOM – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

L'article L 5211-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit une incompatibilité entre le mandat de délégué et l'exercice d'un emploi au sein du syndicat ou de l'une de ses communes membres.

Il convient donc d'élire des nouveaux délégués au SIRCTOM :

2 délégués titulaires : Guillaume LUYTON / Yves CHAREYRE

2 délégués suppléants : Marlène MARIN / Dominique ESCURE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification des délégués au SIRCTOM.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : MODIFICATIONS DES TARIFS DE LA CANTINE – INTERVENTION DE DOMINIQUE ESCURE

Par courrier du 19 février 2026 GUILLAUD Traiteur nous a informés d'une augmentation de ses tarifs pour la rentrée de septembre 2026.

A compter du 1^{er} septembre 2026, le prix du repas subira une augmentation de 3 %.

Il convient de prendre en compte cette augmentation.

Les tarifs actuels sont :

Repas maternelle : 4.62 €

Repas primaire : 4.73 €

Repas adulte : 6.41 €

Repas majoré pour défaut d'inscription : 7.35 €

Nouveaux tarifs proposés avec date d'entrée en vigueur au 1^{er} août 2026 :

Repas maternelle : 4.80 €

Repas primaire : 5 €

Repas adulte : 7 €

Repas majoré pour défaut d'inscription : 8 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les nouveaux tarifs de restauration scolaire tels que détaillés ci-dessus avec date d'entrée en vigueur au 1^{er} août 2026.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Suite à la délibération prise au conseil communautaire en date du 27 avril 2026 concernant la composition de la CLECT, **décidant que la CLECT est composée de 34 membres soit 1 membre par commune, avec 1 suppléant par commune, désignés par chaque conseil municipal.**

Il convient donc d'élire deux membres du conseil municipal (un titulaire et un suppléant) pour représenter la commune au sein de la Commission Local d'Evaluation des Charges transférées de la Communauté de Communes Porte de Drômardecche :

1 représentante titulaire : Mme Laurence DELBECQ

1 représentant suppléant : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les représentants à la CLECT.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALES – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Il est proposé d'approuver la composition des commissions intercommunales suivantes :

➤ **Commission Finances :**

1 délégué titulaire : Mme Laurence DELBECQ

1 délégué suppléant : Mme Delphine LIATARD

➤ **Commission Santé, famille, action sociale**

1 délégué titulaire : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

1 délégué suppléant : Mme Laurence DELBECQ

➤ **Commission Economie, commerce, emploi, numérique**

1 délégué titulaire : Mme Laurence DELBECQ

1 délégué suppléant : M. Juan VASCHALDE

➤ **Commission Aménagement, urbanisme, habitat, mobilités**

1 délégué titulaire : M. Ludovic LACROIX

1 délégué suppléant : M. Serge GIDEMANN

➤ **Commission Ressources en eau, rivières, assainissement**

1 délégué titulaire : M. Ludovic LACROIX

1 délégué suppléant : M. Yves CHAREYRE

➤ **Commission Agriculture et Forêt**

1 délégué titulaire : Mme Marlène MARIN

1 délégué suppléant : M. Anthony DUCOIN

➤ **Commission Transition écologique, Plan Climat Air Energie Territorial**

1 délégué titulaire : M. Philippe COLORICCHIO

1 délégué suppléant : M. Ludovic LACROIX

➤ **Commission Culture, tourisme**

1 délégué titulaire : Mme Agnès BELLAGAMBA

1 délégué suppléant : Mme Isabelle CARRON-BLANC

➤ **Commission Sport**

1 délégué titulaire : M. Juan VASCHALDE

1 délégué suppléant : Mme Laure BERTHELOT

➤ **Commission Mutualisation**

1 délégué titulaire : M. Dominique ESCURE

1 délégué suppléant : M. Anthony DUCOIN

Votants : 19

Pour :

19

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite au conseil communautaire qui s'est tenu le 9 avril dernier, Florent BRUNET a été réélu Président de la Communauté de Communes Porte de DromArdèche.

Guillaume LUYTON a été élu 1^{er} vice-président et sera en charge des services Economie et Ressources Humaines à la Communauté de Communes.

PRINTEMPS DES AIDANTS

Il est organisé par le Département et se déroulera le jeudi 28 mai de 9h30 à 17h. Cette manifestation réunira les acteurs et associations qui gravitent autour des aidants/aidés.

Espaces de stands d'information, de soutien, ateliers de mise en situation d'aidés.

2 conférences sont prévues : 1 animée par Véronique DANIEL sur le thème « Oser l'aide aux aidants » ; et l'autre animée par Eric FIAT « les proches aidants : un autre regard ».

AMASCENE

Amascène est un festival de pratiques amateurs pluridisciplinaires, valorisant les pratiques artistiques amateurs du territoire. En 2025, l'édition qui s'est déroulée au Grand-Serre, a accueilli 1600 spectateurs, 380 artistes, 18 associations, bénévoles et élus.

Organisée par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, la 8^{ème} édition se déroulera les vendredi 29 mai et samedi 30 mai à St-Sorlin en Valloire.

Pour ceux qui sont intéressés, cette rencontre sera l'occasion de présenter le festival et son format, l'impact culturel et social de cet évènement.

Pour le bon déroulement du festival, il est important de solliciter la mobilisation de tous pour cet évènement fédérateur et convivial.

Le mardi 19 mai à 17h30 : repérage des lieux par les bénévoles et à 18h30 : réunion avec l'ensemble des intervenants.

FETE DU PARC :

La fête du Parc aura lieu le 3 juillet 2026 avec le marché de la communauté de communes.

ASSOCIATION

Création d'une nouvelle association sportive sur la commune : ASDV (Association Self Défense de la Valloire).

Elle a pour objet la pratique, l'enseignement et la promotion de la Self-Défense, du Krav Maga et des disciplines associées.

Les cours auront lieu dans la salle du Foyer au 1^{er} étage et débuteront à la rentrée de septembre 2026.